

**EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL****10 juillet 2025**

L'an deux mil vingt CINQ, le dix juillet à 19 heures 00, le Conseil Municipal de la Commune étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances après convocation légale, sous la présidence de Monsieur André DESMEDT, Maire.

Étaient présents : M. DESMEDT André, Maire – Monsieur AUBURSIN Gaston – Mme LECOEVRE Stéphanie - Mr HUON Jean-Pascal – Mme LAMBERT Marie – Mme DERONNE Catherine – Mme VAN ECKHOUT Sophie – Mr BOUDREZ André - Madame MASCAUX Ségolène - Mme DUTRIEUX Julie - Mr VERDIERE Andy - Mr BUEMI Bruno – Mme WADBLED Laetitia – Mme DHONT Audrey – Mme WILLEMS Véronique - Mr DELCROIX Thibaut

Étaient absents : Mme BONNET Nadine - Mme LUTAS Sylvie – Mr LARIVIERE Romuald - Monsieur SANSON Guillaume

Ont donné procuration : Mr SANSON Guillaume à Mr DESMEDT André – Mme LUTAS Sylvie à Mr BOUDREZ André.

*MME Sophie VAN ECKHOUT a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire.*

**NOMBRE DE :**

Conseillers en exercice	Présents	Votants
20	16	18

**Objet : VENTE D'UN BIEN IMMOBILIER SIS 9 RUE HENRI GHESQUIERES  
(délib. 2025/04/02)**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n° 2025/01/09 du 27 Mars 2025 par laquelle le Conseil Municipal acceptait la mise en vente de la parcelle AH 516 – bien immobilier se trouvant dans domaine privé communal – à hauteur de 50.000 € et sollicitait les services de la SCP SCANNELLA et RICHEZ domiciliée à ST AMAND LES EAUX pour la vente,

Considérant que ce bien a fait l'objet d'une vente notariale interactive confiée à la SCP SCANNELLA et RICHEZ,

Considérant que suite à la réception des offres par l'étude notariale, il s'avère que l'offre de Monsieur BOULOGNE Nicolas – domicilié 58 rue du Nouveau Monde 59178 HASNON a été retenue au prix de 91.158 €, offre la plus élevée.

Considérant que les frais déduits, la Commune percevra la somme de 87.645 € 17 pour la vente de la maison,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, autorise à l'unanimité :

**Article 1 : la vente du bien immobilier appartenant au domaine privé communal situé 9 rue Henri Ghesquières cadastré AH 516 à Monsieur BOULOGNE Nicolas pour un montant de 91.158 €.**

**Article 2 : Monsieur le Maire à signer l'acte de vente et toutes pièces afférentes.**

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour copie conforme,

La secrétaire,

**Sophie VAN EECKHOUT**



Nota. Le Maire certifie que le  
Compte rendu de cette délibération  
a été affiché à la porte de la mairie  
Le 11 Juillet 2025

Que la convocation du conseil  
avait été faite le 4 Juillet 2025  
le Maire.



Le Maire,

**André DESMEDT**

